

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Introduction de l'article 6369B et modification des articles 6007, 6368, 6371, 6372, 6375 ET 6391 de la Règle Six – Établissement d'un processus d'enchères

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la Bourse, d'introduction de l'article 6369B et de modification des articles 6007, 6368, 6371, 6372, 6375 et 6391 de la Règle Six afin d'instaurer un processus d'enchères au cours de la séance de négociation similaire au processus utilisé pour l'ouverture des marchés.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2017-05-18, Vol. 14, n°19)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 16 juin 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4358
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : serge.boisvert@lautorite.qc.ca